

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 août 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Allègement des régulations de marché pour les produits laitiers

À la suite d'une demande formulée par Socalait, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé, en concertation avec les industriels locaux, de retirer un certain nombre de mesures de régulations de marché dans le secteur des produits laitiers qui avaient été accordées lors du programme annuel d'importation 2019.

Cette décision est issue d'une demande de l'industriel et d'une volonté forte de sa part de remplacer ces protections par l'un des contrats de performance qu'il avait déjà proposé. Une demande qui répond à la fois à l'intérêt des consommateurs et qui s'inscrit dans le développement de l'industrie locale.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie salue cette démarche et ce choix responsable qui vise à garantir davantage de transparence et la mise en place de contreparties dans le cas d'octroi de protections de marchés.

Ainsi les trois positions tarifaires des douanes suivantes sont modifiées:

- Pour les yaourts aromatisés ou additionnés de fruits, une mesure Quota Toutes Origines et Provenances (QTOP) de 125 tonnes annuelles (comme en 2018) est mise en place, et annule la mesure Suspendu Toutes Origines et Provenances (STOP) entrée en application en janvier 2019. Pour le reste de l'année en cours, 40 tonnes de yaourts seront ainsi autorisées à l'importation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.
- Pour les yaourts au bifidus (lait fermenté de vache incorporant d'autres ferments que les *streptococcus thermophilus* et *lactobacillus bulgaricus*, sans matière grasse, nature ou sucré, aromatisé ou additionné de fruits) : l'importation est libre (et annule la mesure STOP entrée en application en janvier 2019).
- Pour les fromages blancs et petits-suisses (fromage frais non affiné lissé contenant un taux de matière grasse, inférieur ou égale à 4 % sur le poids total, inférieur ou égal à 20 % sur extrait sec, nature ou sucré, aromatisé ou additionnés de fruits) : l'importation est libre (et annule la mesure STOP entrée en application en janvier 2019).

En savoir plus

Le programme annuel des importations (PAI)

Le programme annuel des importations (PAI) est un dispositif de protection de marché à l'importation instauré par la Nouvelle-Calédonie afin de faciliter l'écoulement des produits fabriqués localement et leur permettre d'être concurrentiels face aux produits importés. Ces protections peuvent prendre la forme soit de mesures tarifaires, soit de restrictions quantitatives à l'importation.

Pour mémoire, le PAI 2019 a été arrêté par le gouvernement le 8 janvier dernier. Il contenait notamment les mesures suivantes, concernant la production locale de yaourts et de fromages blancs :

- mise en place d'une mesure STOP sur les yaourts aromatisés ou additionnés de fruits,
- mise en place d'une mesure STOP sur les produits laitiers fabriqués avec d'autres ferments,
- mise en place d'une mesure STOP sur les fromages blancs.

L'importation est restée libre en ce qui concerne les autres yaourts aux laits végétaux, les autres fromages frais et les crèmes desserts et spécialités laitières UHT.

Le secteur des produits laitiers

Il existe aujourd'hui trois producteurs locaux de produits laitiers : la société Tennessee Farm, qui fabrique une large gamme de produits laitiers, dont une partie exploitée en franchise Yoplait, la société La ferme laiterie de Sarraméa, créée en 2009, et la société Les Délices du Caillou, créée en 2014, qui produisent essentiellement des fromages blancs.

La production locale de yaourts et de fromages blancs représente environ 2 000 tonnes par an, tandis que l'importation de produits UHT représente, quant à elle, environ 1 000 tonnes par an.

* *
*